

17 juin 1999

NUMÉRO TARIFAIRE	CANADA	É.-U.	MEXIQUE	DÉSIGNATION
8525.30.aa	8525.30.11 8525.30.12	8525.30.30	8525.30.01	Caméras de télévision à stabilisateur gyroscopique
8525.30.bb	8525.30.20	8525.30.60	8525.30.02	Caméras de télévision de studio, sauf des caméras portées sur l'épaule et d'autres caméras portables
8527.90.aa	8527.90.91	voir 8531.80.aa	8527.90.13	Récepteurs de téléappel
8528.12.aa	8528.12.91	8528.12.12 8528.12.16 8528.12.20 8528.12.24	8528.12.01	Sans haute définition, dont l'écran sert au visionnement directe (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran n'excède pas 14 pouces (35,56cm)
8528.12.bb	8528.12.92 8528.12.93 8528.12.94	8528.12.28 8528.12.32	8528.12.02	Sans haute définition, dont l'écran sert au visionnement directe (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran excède 14 pouces (35,56cm)
8528.12.cc	8528.12.95	8528.12.36 8528.12.40	8528.12.03	Sans haute définition, de type projecteur, à tube à rayons cathodiques
8528.12.dd	8528.12.82	8528.12.44 8528.12.48	8528.12.04	À haute définition, pas de type projecteur, à tube à rayons cathodiques
8528.12.ee	8528.12.81	8528.12.52 8528.12.56	8528.12.05	À haute définition, de type projecteur, à tube à rayons cathodiques
8528.12.ffi	8528.12.83 8528.12.96	8528.12.62 8528.12.64 8528.12.68 8528.12.72	8528.12.06	À écran plat
8528.12.gg	8528.12.10	8528.12.04 8528.12.08	8528.12.07	Incomplets ou non finis (y compris les assemblages de télévision composés de toutes les parties visées par la note 4 du Chapitre 85 plus un bloc d'alimentation), mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques, un écran plat ou un écran similaire